

• • • • • votre **infirmier libéral** vous écoute et vous conseille pour votre thérapeutique

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les infirmiers agissent dans le monde entier.

La profession est organisée au plan international :

- ✓ Le Conseil International des Infirmiers (CII) a été créé en 1899.
- ✓ Le siège du CII est à Genève. Présent dans les différentes instances comme l'OMS, l'ONU, le CII prend part aux grandes décisions de santé.

Le CII a pour but de promouvoir et garantir des soins infirmiers de qualité pour tous et une solide politique de santé car la santé est un droit humain.



Au plan national, la profession est régie par des textes et codes législatifs comme le décret de compétence infirmière,

le Code de Santé Publique, le Code de déontologie.

Pour exercer, le diplôme et l'inscription au tableau ordinal infirmier sont obligatoires.



La discipline infirmière est une science à part entière :

- ✓ Les infirmiers font de la recherche en infirmerie pour faire évoluer les connaissances
- ✓ Les infirmiers consultent en direct les personnes dans les domaines sanitaires et sociaux et suivent cliniquement les personnes atteintes de maladies
- ✓ Les infirmiers sont amenés à réaliser des actes médicaux et collaborent avec le corps médical.



Comité de rédaction L. Baraza - L. Ruiz - E. Sérange
Comité de lecture G. Chambon - A. Hariche - C. Jamet - P. Rey

contact@urps-inf-aura.fr

Siège Social
21 quai Antoine Riboud 69002 LYON
Antenne Auvergne
Centre d'Affaires 15 rue du Pré la Reine
63100 Clermont-Ferrand

conception www.bubblescom.com / ne pas jeter sur la voie publique

• • • • • votre **infirmier libéral** vous écoute et vous conseille pour votre thérapeutique

VOUS, VOTRE TRAITEMENT ET VOTRE RÔLE

L'inobservance du traitement prescrit est responsable de 10 à 20 % des hospitalisations*.

C'est quoi ?

L'inobservance est le non-respect partiel ou total du programme thérapeutique (en excluant l'oubli occasionnel) compromettant ainsi les résultats cliniques escomptés.

Quelles conséquences ?

La persistance des symptômes, la progression du processus morbide, l'aggravation des effets indésirables, etc.

* source Haute Autorité de Santé 2017

Puis-je contrôler cela ?

Oui !

En respectant les consignes notées sur les prescriptions.

Oui !

En bénéficiant d'une éducation thérapeutique.

Je m'adresse à **mon infirmier libéral** qui est expert



• • • • • votre **infirmier libéral** vous écoute et vous conseille pour votre thérapeutique

MES 10 BONS REFLEXES POUR UNE OBSERVANCE THÉRAPEUTIQUE DE QUALITE

- 1 Je cherche à comprendre ma prescription afin de la suivre assidûment.
- 2 Je place toujours mon traitement au même endroit, accompagné de la prescription qui s'y réfère.
- 3 Afin de prévenir les oublis, j'organise mon traitement dans un semainier.
- 4 Si j'oublie mon médicament, je demande conseil à mon infirmier, mon médecin.
- 5 Même si je me sens mieux avant la fin du traitement (exemple : antibiothérapie), je ne modifie pas seul mon traitement (dose, durée ou espacement) sans en avoir discuté avec mon infirmier.
- 6 Si je ressens un effet indésirable, j'en fais part à mon infirmier avant de décider de stopper mon traitement.
- 7 Je demande conseil à mon infirmier, lorsque je décide de prendre un médicament en vente libre.
- 8 En cas d'auto-médication, je le signale à tous les professionnels de santé qui me suivent.
- 9 En cas de substitution, je demande à mon infirmier d'écrire lisiblement le nom du médicament correspondant à la prescription, sur la boîte.
- 10 En cas de surdosage, je contacte d'urgence **le centre antipoison 04 72 11 69 11**, puis je préviens mon infirmier ou mon médecin traitant.

• • • • • votre **infirmier libéral** vous écoute et vous conseille pour votre thérapeutique

QUAND DOIS-JE ETRE VIGILANT ?

Quand je suis concerné par un traitement complexe.

Pourquoi ?

- Car, j'ai une polymédication soit plus de 3 médicaments différents à prendre par jour.
- Car, ma médication peut nécessiter des prises multiples journalières plus ou moins à heures fixes.
- Car, ma médication est à prendre au long cours.
- Car, j'ai une médication avec de nombreuses interactions possibles.
- Car, j'ai une médication qui nécessite des suivis cliniques, biologiques réguliers.
- Car, j'ai un nouveau traitement.
- Car, les génériques rendent difficile la compréhension de mes médicaments.

Pour faire face à cela, je demande l'assistance, le soutien, le conseil d'un expert, **mon Infirmier Libéral.**